



RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

LES VACANCES CAMPING PARADIS

Article 1 – Organisateur

La société Les Vacances Camping Paradis, dont le siège social est situé 19 rue de Cambrai 75019, organise un jeu concours avec obligation d'achat intitulé :
« **Jeu concours – Tournage à gagner** »

Article 2 – Durée

Le jeu se déroule du **2 avril 2026 au 20 avril 2026 inclus**.
Toute participation en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Sont exclus de la participation :

- les membres du personnel de l'organisateur
- toute personne ayant participé à l'organisation du jeu

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

- effectuer une réservation entre le 2 et le 20 avril 2026 sur le site internet :
www.campings-paradis.com ou en direct auprès des Campings Paradis.

Une seule participation par foyer est autorisée (même nom, même adresse)

Article 5 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants éligibles à l'issue du jeu.

10 gagnants seront désignés.

Article 6 – Dotations

Les gagnants remporteront :

Participation au tournage de la série Camping Paradis

Les modalités pratiques (date, lieu, conditions) seront précisées ultérieurement aux gagnants.

La dotation :

- n'est ni échangeable ni remboursable
-

Article 7 – Annonce des gagnants

Les gagnants seront contactés :

- par email et/ou téléphone
- dans un délai de 10 jours après le tirage au sort

Sans réponse sous 7 jours, le gain pourra être attribué à un autre participant.

Article 8 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable :

- en cas d'annulation ou de modification du tournage
 - en cas de force majeure
 - de tout incident survenu lors de la participation ou de l'utilisation du lot
-

Article 9 – Données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 11 – Dépôt du règlement

Le règlement peut être consulté gratuitement sur demande à :
celia.guerrieri@maeva.com